



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 septembre 2021

Objet de la délibération

**INSTANCES EXTERIEURES - LORIENT AGGLOMERATION : COMMISSION
LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) :
MODIFICATION DES REPRESENTANTS**

Le trente septembre deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.09.003

**INSTANCES EXTERIEURES - LORIENT AGGLOMERATION : COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : MODIFICATION DES
REPRESENTANTS**

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Madame la Maire expose que l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'il appartient à l'assemblée délibérante de désigner en son sein des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les conditions prévues par les textes régissant ces organismes, étant précisé qu'il peut être procédé à tout moment à leur remplacement dans les mêmes formes.

Il est proposé de désigner Pascal LE LIBOUX titulaire (actuellement suppléant) et Stéphane LOHÉZIC suppléant (actuellement titulaire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-23,
Vu la délibération n°2020.06.006 en date du 18 juin 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 août 2021,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **DÉSIGNE** comme suit les élus pour le représenter au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

LORIENT AGGLOMÉRATION	
Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)	Titulaire : Pascal LE LIBOUX Suppléant : Stéphane LOHÉZIC

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

ID : 056-21560834-20210930-D202109003B-DE